

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023



ID : 026-212602080-20231211-2023_12_11_05-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

05/12/2023

Date d'affichage

05/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/12/2023

et publication du :

15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUVIER Jean-Marc.

Etaient présents :

Mme ARAGONES Marie-Béatrice, M. BERARD Dominique, M. BOUVIER Jean-Marc, M. CITERA Patrick, M. GARDE Pascal, Mme GRANGEON Solange, M. JOLLAND Cédric, M. LALAUZE Max, Mme LIOTARD Séverine, Mme MICHELON Josyane, M. PAPILLON Jean-Pierre, M. VIGNON Fabien, M. VOGÉ Jean-Michel

Procuration(s) :

Mme POLIMENI Axelle donne pouvoir à Mme ARAGONES Marie-Béatrice, Mme BONNAVENTURE Charlotte donne pouvoir à M. JOLLAND Cédric, Mme PANEL-PIN Dominique donne pouvoir à M. VOGÉ Jean-Michel, Mme ALLAIX Cécilia donne pouvoir à M. BOUVIER Jean-Marc

Etai(ent) absent(s) :

Mme CORDARO Delphine, M. PESTRE Léo

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ALLAIX Cécilia, Mme BONNAVENTURE Charlotte, Mme PANEL-PIN Dominique, Mme POLIMENI Axelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ARAGONES Marie-Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2023_12_11_05

Objet : 6 - Approbation du document d'orientation et d'objectif du SCOT de la Vallée de la Drôme

Vu l'arrêté préfectoral 2015320-0058 en date du 16 novembre 2015 fixant le périmètre du SCOT de la Vallée de la Drôme Aval,

Vu la délibération du 15 mars 2017 du Conseil Syndical du SCOT de la Vallée de la Drôme Aval prescrivant l'élaboration du SCOT fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu les très nombreuses réunions de travail ayant mobilisé les conseillers syndicaux des deux intercommunalités concernées, toutes ayant fait l'objet de comptes-rendus sincères et exhaustifs,

Vu les échanges itératifs nombreux et fructueux ayant eu lieu entre les représentants des partenaires publics associés d'une part, et les élus et techniciens du SCOT d'autre part,

Vu la complétude du diagnostic initial

Vu la concordance entre la définition des quatre défis relevés par le SCOT et les projets de territoires portés par les deux collectivités membres,

Vu la prise en compte forte des enjeux de la nécessaire et urgente transition et adaptation au dérèglement climatique, et spécifiquement celle des problématiques en lien avec la gestion de la ressource en eau et l'étude approfondie menée sur ce sujet,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

Bénévoles
Levraut

ID : 026-212602080-20231211-2023_12_11_05-DE

Vu le besoin impérieux où se trouvent EPCI et Communes de pouvoir s'appuyer sur des documents opposables au service des enjeux précités et d'entrer dans une phase opérationnelle concernant les actions issues de ces six années de réflexion,

Constatant le niveau d'aboutissement du document d'orientation et d'objectifs soumis à l'arrêt du SCOT et sa capacité à constituer en l'état un socle pertinent pour la décennie à venir en matière d'aménagement durable, de politique publique de réduction de la consommation d'espace, de protection des biens communs que sont l'environnement, la santé, la qualité de l'air, le droit au logement, à l'énergie décarbonée, la juste répartition des ressources et la solidarité entre tous les territoires,

La Commune de Montoisson délibère ce jour 13 décembre en signe de soutien au travail effectué et d'approbation du document final.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MONTOISON
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

